

Rentrée 2021 Les étapes de l'inscription

Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat Antenne du Tarn

Etape 1 : Récupération du dossier de candidature

- ✓ Directement au secrétariat de l'URMA
- ✓ Demande par mail : cfa@cm-tarn.fr
- ✓ Sur notre site internet : www.cma-tarn.fr

Etape 2 : Inscription à la session d'intégration obligatoire

L'entrée à l'URMA – Antenne du Tarn en tant qu'apprenti (e) nécessite l'inscription préalable à une session d'intégration de 2 à 3 jours selon le niveau du candidat.

Attention : Aucun contrat ne sera validé sans cette période.

Télécharger le contenu de cette intégration :

Les inscriptions à ces sessions se font :

- Lien Google form : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfVOUIIE-8bBUe1GPGCgLVrmILGHfzP_abm9vJgGX1cHjjRKw/viewform?usp=sf_link

- Par téléphone : 05 63 48 43 60

- Par mail : cfa@cm-tarn.fr

- Ou directement au secrétariat de l'URMA

Etape 3 : Retour et validation du dossier de candidature pendant la session d'intégration

Etape 4 : Enregistrement du contrat

Télécharger le guide OPCO.

L'URMA – Antenne du Tarn transmet le dossier complet à l'organisme en charge du dépôt dont il relève (OPCO ou unité départementale de la Dreets pour le secteur public) au plus tard dans les 5 jours qui suivent le début d'exécution du contrat.

A réception du dossier complet (contrat et pièces justificatives), l'OPCO compétent transmet un accord de financement aux différentes parties.

Attention, un dossier incomplet ne pourra pas être instruit et vous sera directement renvoyé.

L'OPCO dispose de 20 jours à compter de la date de réception du dossier complet pour rendre sa décision.

Etape 5 : Inscription de l'apprenti (e) pour la rentrée 2021